



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

1^{er} septembre 2014

Edité le 1^{er} septembre 2014

SOMMAIRE**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUVERGNE ET DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

Délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 03 n°2014-46

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'Arrêté N °2095 /2014 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Extrait de l'Arrêté N°2096/2014 du 1^{er} septembre 2014 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE - ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

PREFECTURE DE L'ALLIER

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'Auvergne ET DU
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

Délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 03 n°2014-46

Le préfet de l'Allier,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes physiques ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 30 avril 2014 nommant M. Arnaud COCHET, préfet de l'Allier ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1221/2014 du 19 mai 2014 accordant délégation de signature à M. Jean-Noël BRIDAY, directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Allier ;

Vu l'arrêté DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 03 n°2014-36 du 26 mai 2014 portant subdélégation de signature de M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 7 octobre 2013 la date d'installation de M. Jean-Noël BRIDAY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

ARRETE :

Article 1er : La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Noël BRIDAY, directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°1221/2014 du 19 mai 2014 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Allier, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Noël BRIDAY et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par Mme Pascale AMPE, administratrice des finances publiques, directrice du pôle gestion publique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale AMPE, la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences respectives, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral à M. Patrick JOURDE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division « Missions domaniales ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOURDE, la subdélégation de signature sera exercée par Mme Michèle THEOLEYRE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Gestion des patrimoines privés » ou, à défaut, par Mme Claude FAURE, contrôleur des finances publiques, M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, M. Patrick GIRARD, contrôleur des finances publiques et, uniquement pour les déclarations de recettes et de dépenses, les actes de consignation et de déconsignation, les soumissions de vente de mobilier inférieures à 1 000 euros, par Mesdames Marie-Pierre MARCHADIER et Marlène FAURE, agentes administratives principales des finances publiques.

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 03 n°2014-36 du 26 mai 2014 susvisé à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 5 : Les subdélégataires précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Allier.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2014

Pour le préfet,
L'administrateur général des finances publiques
Jean-Noël BRIDAY
Directeur régional des finances publiques

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'Arrêté N °2095 /2014 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Fabrice PAYA, directeur départemental des territoires de l'Allier par intérim, donne subdélégation de signature des délégations qui lui sont conférées par la section 1 de l'arrêté n°1934/2014 du 8 août 2014 à M. Alain CROMBEZ, chef du service Logement et construction durable à la direction départementale des territoires de l'Allier.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires par intérim donne subdélégation de signature aux chefs de service et à leurs adjoints ou suppléants désignés dans le cadre de leurs attributions respectives.

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Florence DUFOUR	Chef du Secrétariat des Affaires	I A3 à I A13, I A16

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
	Générales	I B2 I C1 – I C2
Nicolas SALVATORI	Adjoint au chef du Secrétariat des Affaires Générales	I A6 à I A12, I A16 I B2 I C1 – I C2
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural	I A6 XVII à XXVI
Delphine DÉNIER	Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural	I A6 XVII à XXVI
Nicolas VENTRE	Chef du service environnement	I A6 III A1 à III A3 IX à XVI
Géraldine CHARLAT- SPONY	Adjointe au chef du service environnement	I A6 III A1 à III A3 IX à XVI
Lionel BENCHETRIT	Chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires	I A6 II B3 - II C V - VII
Norbert COFFY	Adjoint au chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires	I A6 II B3 - II C V - VII
Alain CROMBEZ	Chef du service logement construction durable	I A6 IV

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Dominique BOFFETY	Suppléant du chef du service logement construction durable	I A6 IV
Jean-Claude CHAMPOMIER	Chef du service mission transversale observatoire des territoires	I A6 VIII
Martine METENIER	Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires	I A6 VIII

ARTICLE 3

Le directeur départemental des territoires par intérim donne subdélégation de signature aux chefs de bureau suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Nicolas FILLARDET	Chef du bureau pilotage et animation de l'application des droits des sols	V
Laurence MAGNIER	Chef du bureau – pôle ADS de Montluçon	V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3
Pascale FORAUD	Chef du bureau – pôle ADS de Moulins – Yzeure	V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3
Éliane GARNON	Chef du bureau – pôle ADS de Vichy – Cusset	V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Jean-Baptiste AUTISSIER	Chef du bureau transports et déplacements	II B3

ARTICLE 4

Le directeur départemental des territoires par intérim donne subdélégation de signature aux adjoints ou assimilés désignés suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Brigitte THEALLIER	Adjointe au chef du pôle ADS de Montluçon	V A1, V B1, V B2, V B3
Danièle PARIS	Adjointe au chef du pôle ADS de Moulins – Yzeure	V A1, V B1, V B2, V B3
Martine ARNAUD	Adjointe au chef du pôle ADS de Vichy – Cusset	V A1, V B1, V B2, V B3

ARTICLE 5

Le directeur départemental des territoires par intérim donne subdélégation de signature aux agents chargés de l'instruction en urbanisme suivant la liste et les domaines indiqués ci-dessous :

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Maryline BERNARD	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Anne JULIEN	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Florence ROMANE	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Gilles CELLIER	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Marie-Christine FERRIERE	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Céline BORDAS	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Carole MEYNIEL	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Sylvette VALNAUD	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1
Isabelle DEPALLE	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1
Nathalie ROBIN	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Guy BORNET	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1

ARTICLE 6

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°1250/2014 du 19 mai 2014. Il est complété par un arrêté de subdélégation de signature relatif à l'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 7

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 1^{er} septembre 2014

Le directeur départemental des territoires par intérim

Fabrice PAYA

Extrait de l'Arrêté N°2096/2014 du 1^{er} septembre 2014 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE - ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

ARTICLE 1

Le directeur départemental des territoires par intérim, donne subdélégation de signature à Mme Florence DUFOUR, chef du secrétariat des affaires générales, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues à la section 2 de l'arrêté n°1934/2014 du 8 août 2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence DUFOUR, subdélégation est donnée à M. Nicolas SALVATORI, adjoint au chef du secrétariat des affaires générales.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service suivants, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables et les pièces justificatives qui les accompagnent ;

- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ;
- les constatations de service fait ;
- les pièces d'établissement des recettes de toute nature.

Prénom NOM	Service
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural
Lionel BENCHETRIT	Chef du service aménagement et urbanisme durables des territoires
Alain CROMBEZ	Chef du service logement et construction durable
Nicolas VENTRE	Chef du service environnement
Jean-Claude CHAMPOMIER	CHEF Du service Mission transversale observatoire des territoires

En cas d'absence ou d'empêchement d'un chef de service, subdélégation est donnée à leurs adjoints ou suppléants suivants.

Prénom NOM	Service
Delphine DÉNIER	Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural
Norbert COFFY	Adjoint au chef du service aménagement et urbanisme durables des territoires
Dominique BOFFETY	Suppléant du chef du service logement et construction durable
Géraldine CHARLAT-SPONY	ADJOINTE AU CHEF Du SERVICE environnement
Martine METENIER	Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Baptiste AUTISSIER, chef du bureau transports et déplacements, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les constatations de service fait, les engagements juridiques matérialisés par les bons de commande dans la limite de 1 000 € par opération.

- Mme Dominique BARRAUD, chef du bureau de la logistique, et Mme Nathalie BRENIAUX, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques, les constatations de service fait, les demandes de paiement et propositions de recettes pour l'ensemble des programmes figurant dans la délégation de signature d'ordonnancement

secondaire, à l'attention du centre de prestations comptables mutualisées de la DREAL Auvergne.

ARTICLE 4

Pour les marchés publics de l'État et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics selon les dispositions de la section 3 de l'arrêté n°1934/2014 du 8 août 2014, subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires par intérim à :

- Mme Florence DUFOUR, chef du secrétariat des affaires générales,
- M. Alain CROMBEZ, chef du service logement et construction durable.

ARTICLE 5

La signature des agents habilités, en vertu des articles ci-dessus, sera accréditée auprès des comptables assignataires des opérations de recettes et dépenses.

ARTICLE 6

Le présent arrêté complète l'arrêté n°/2014 du 1^{er} septembre 2014.

ARTICLE 7

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Le directeur départemental des territoires par intérim

Fabrice PAYA